



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2020

Etaients présents : BESSON Stéphane, BIZOUARD Aurélie, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, COULON Aurore, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINA Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : BERRIER Bruno (pouvoir à LONJARRET Maxime), PETOT Dominique

Secrétaire de séance : PALANCHON Nadine

#### **1. Délégations du conseil municipal au Maire**

L'assemblée précise les délégations du conseil municipal au Maire sur les points suivants (pour compléter la séance du 25 mai 2020) :

2° De fixer dans les limites d'une augmentation ou d'une diminution annuelle de 20% les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ou intervenir au nom de la commune dans les actions où elle y a intérêt, exercer toutes les voies de recours utiles. Cette autorisation recouvre l'ensemble des contentieux de la commune (civil, pénal, administratif et tous autres) devant les juridictions de l'ordre administratif ou de l'ordre judiciaire, tant en première instance qu'en appel ou cassation.

De Procéder à toute constitution de partie civile, devant toute juridiction, d'instruction ou de jugement, maisons de justice, pour le compte de la commune de Montret, dès lors que ses intérêts, ceux de ses agents ou de ses représentants seraient en cause.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux quel que soit le montant des dommages ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros ;

21 ° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

## **2. Médaille d'honneur des agents**

Monsieur Pascal TRONTIN et Madame Nathalie BESSON sont titulaires cette année d'une médaille d'honneur échelon argent pour 20 années de services effectués dans la fonction publique territoriale.

Leur diplôme ainsi qu'une médaille leur seront remis lors d'une cérémonie de remise de prix.

Le Maire, afin d'éviter tout conflit d'intérêt, sort de la séance le temps de l'argumentation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal décide d'accorder 3 jours de congé à chacun de ces agents, proratisé au temps de travail, qu'ils devront prendre avant le 31 décembre 2021.

## **3. Promotion interne – agent de maîtrise – modification du tableau des effectifs**

Monsieur Pascal TRONTIN, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire, peut bénéficier d'une promotion interne au titre d'agent de maîtrise. Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs afin de créer un nouvel emploi d'agent de maîtrise.

## **4. Dissolution du CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Le Conseil municipal décide de dissoudre le CCAS en date du 31 décembre 2020.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la commune reprendra les compétences du CCAS, elle exercera les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

## **5. Participation au FSL**

Le Maire présente aux nouveaux élus du conseil municipal le dispositif du fonds de solidarité logement départemental et propose de renouveler la cotisation à ce dispositif qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien au logement. Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2020, de verser une cotisation de 257,95 € (0,35 € par habitant).

## **6. Cabane à livres**

Sophie GAUTHIER présente un projet de cabane à livres à implanter dans le Bourg de la commune. C'est un système de troc gratuit d'ouvrages, où chacun est libre de prendre un livre et/ou d'en déposer un qu'il aimerait partager.

Une commission d'élus est constituée pour travailler sur ce projet, coordonné par Sophie GAUTHIER : Nadine PALANCHON, Sabine SCHEFFER, Aurélien LACONDEMINE.

## **7. Bibliothèque – Tiers lieu**

Le Maire présente le compte-rendu de la réunion avec Monsieur Jean-Philippe BARD de Bresse Louhannaise Intercom', Conservateur des bibliothèques et Coordonnateur du réseau de Lecture publique de l'intercommunalité. M. BARD indiquait qu'il n'était pas pertinent de reconstituer une bibliothèque sur Montret compte tenu du nombre de bibliothèques déjà existantes sur le réseau de l'intercommunalité, et la proximité de ces bibliothèques par rapport à Montret (notamment Branges).

Ce dernier propose la mise en place d'un tiers lieu, dont le principe repose sur le regroupement au sein d'une même structure de plusieurs services (ex : crèche, bibliothèque, salle d'ordinateurs mis à disposition du public, bureau de Poste, épicerie etc.).

Il est également évoqué la mise en place d'une bibliothèque itinérante au sein de l'Intercommunalité qui se déplacerait sur chaque commune. Il suffirait de leur mettre à disposition une salle communale lors de leurs passages.

#### **8. Camion pizza**

Présentation de la demande d'emplacement de Monsieur Amir HASANOVIC et Madame Céline BULLE pour leur commerce ambulancier, un camion de pizzas sur la commune de Montret.

Il est décidé de leur proposer un emplacement sur une place publique (parking du City-stade ou parking du bus de l'école) chaque jeudi soir (afin de ne pas entrer en concurrence avec le Restaurant Coq au Vin qui vend des pizzas le dimanche soir). Le droit de place s'élèvera à 25 € par mois.

#### **9. GRDF – compteurs gaz communicants**

Le Maire présente le projet de GRDF d'installer un nouveau compteur gaz communicant, sous forme d'antenne, pour permettre aux consommateurs d'être facturés systématiquement sur index réels.

La Commune de Montret soutient depuis 2014 la démarche de GRDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits d'immeuble. Cette année, GRDF sollicite le clocher de l'Eglise (seul bâtiment assez haut, et où il est possible de cacher cette antenne derrière les abat-sons du clocher pour une meilleure insertion paysagère). Une convention tripartite entre GRDF, la commune et la Paroisse Saint-Pierre sera signée. Ce concentrateur sera alimenté par le compteur de l'Eglise. Accepté par le Conseil Municipal.

#### **10. Manifestation américaine**

Présentation du projet de manifestation américaine porté par Monsieur Hugues DEKEUNYNCK, le Traiteur de Montret et Monsieur Patrick GUYOT, pour mai 2021 au Stade de Montret.

Il est prévu une soixantaine de bénévoles pour organiser cet événement, qui accueillera environ 2 500 visiteurs sur le week-end, et jusqu'à 1 300 personnes en simultané le samedi soir à l'occasion du concert.

Compte-tenu du nombre de visiteurs, cette manifestation passe sous le contrôle de la Sous-Préfète de Louhans.

Le Conseil Municipal, décide pour cette première année, de mettre gracieusement à disposition les locaux du Club House ainsi que les terrains du stade de Montret (qui devra être en accord avec le Club Canin qui occupe déjà le terrain principal), ainsi que les charges résultant de l'occupation durant cette manifestation sur deux jours.

#### **11. Cimetière – Reprise des concessions en état d'abandon**

Il est rappelé qu'une procédure de reprise de concessions funéraires au cimetière a été engagée en 2016, et arrive à son terme cette année.

L'état d'abandon de 39 concessions a été constaté. Elles ont toutes plus de 30 ans d'existence, ont cessé d'être entretenues et sont considérées en état d'abandon.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à reprendre et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions citées.

## 12. Questions diverses

### a. Révision du PLU – validation prochaines dates

Calendrier prévisionnel :

- Jeudi 8/10 à 14h30 : réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Jeudi 5/11 à 14h30 : réunion de travail préparatoire avec les élus (pour la réunion du 3/12)
- Jeudi 3/12 à 14h30 : réunion avec les Personnes Publiques Associées de présentation du P.A.D.D.
- Fin décembre 2020 ou janvier 2021 : réunion publique de présentation du projet de P.L.U. et de son avancement aux habitants de la commune
- Vendredi 18/12 : Conseil municipal – débat sur le P.A.D.D.

### b. Référents communaux et délégués aux groupes de travail

Désignation des référents communaux pour compétences intercommunales et des groupes de travail :

1. Référents communaux des compétences intercommunales :
  - Voirie : titulaire : Dominique PETIOT suppléant : Alain ZANOTTI
  - Assainissement : titulaire : Stéphane BESSON suppléant : Aurélien LACONDEMINE
  - GEMAPI : titulaire : Aurélien LACONDEMINE suppléant : Stéphane BESSON
  - Scolaire – enfance – jeunesse : titulaire : Sabine SCHEFFER suppléante : Nadine GAYRAUD-DIOT
  - Lecture publique : titulaire : Sabine SCHEFFER suppléant Alain ZANOTTI

Ces référents sont chargés de remonter des besoins et suivi des réalisations dans les communes pour les compétences intercommunales citées ci-dessus.

2. Référents groupes de travail :
  - Technique (patrimoine bâti et naturel, voirie, eau, assainissement, GEMAPI, sentiers de randonnées) : Aurélien LACONDEMINE ou Alain ZANOTTI
  - Attractivité (développement économique, communication, THD, habitat, logement, cadre de vie) : Stéphane BESSON ou Nadine GAYRAUD-DIOT
  - Sport, social (transport à la demande, gestion accueil gens du voyage, mission mobilité, insertion professionnelle) et culture (bibliothèque, ludothèque, subventions projets exceptionnels) : à déterminer
  - Scolaire, et enfance-jeunesse (Alsh, REPAM, crèche) : Sabine SCHEFFER ou Nadine GAYRAUD-DIOT

Chaque groupe de travail sera chargé de mener différents travaux relatifs au thème qui le concerne et d'analyser, pour le Bureau et le Conseil Communautaire, certains dossiers soumis à délibération et de donner un avis sur ces dossiers. Ils se réuniront de façon variable en fonction des dossiers. Ces groupes de travail sont ouverts aux conseillers communautaires titulaires ou suppléants avec possibilité d'intégrer des conseillers municipaux des communes membres.

### c. Conscrits

Les conscrits seraient au nombre de 18 cette année. Un contact devra être pris par la commune avec la Sous-Préfecture pour connaître les modalités et les possibilités d'organisation notamment dans le cadre de la crise sanitaire.

**d. Terrain projet Laurent GIRARDOT**

Monsieur Laurent GIRARDOT, dans le cadre de son projet professionnel de formations SST Sauveteur Secouriste Travail et de formations sur la sécurité, a pris contact avec le Club Canin présidé par Madame Nicole KASPAR pour partager l'occupation du terrain du stade du Bordiau.

Un entretien avec M. GIRARDOT et Mme KASPAR devra avoir lieu prochainement pour définir les modalités et signer une convention tripartite pour la mise à disposition de ce terrain.

**e. Attribution logement au-dessus de la mairie**

Il est rappelé qu'un logement communal situé au-dessus de la mairie est vacant depuis le 1er août 2020 (les personnes évoquées lors de la précédente séance se sont désistées). Une personne a présenté sa candidature à ce logement, dont le dossier est complet, vivant seule, garde de deux enfants en alterné une semaine sur deux, travaillant en CDI, et dont le salaire est suffisant pour ne pas imposer de garant.

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de ce logement à cette personne pour un loyer mensuel de 450 euros plus 80 euros de charges de chauffage et charges d'eau calculé à la consommation.